REPUBLIQUE DU DAHOMEY
-:-:-
PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE
-:-
SECRETARIAT GENERAL
DU GOUVERNEMENT
-:-

DECRET N°69-244/PR-SGG

du 22 Septembre 1969

chargeant le Ministre de la Santé Publique et des Affaires Sociales de l'intérim du Ministre des Affaires Etrangères

---

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE, CHEF DU GOUVERNEMENT,

VU la Proclamation du 17 juillet 1968 approuvée par le référendum du 28 juillet 1968 ;

VU le Décret N°230/PR du 31 juillet 1968, portant formation du Gouvernement,

D E C R E T E :

Article 1er - Pour compter du 13 Septembre 1969, Me Benjamin d'ALMEIDA, Ministre de la Santé Publique et des Affaires Sociales, est chargé de l'intérim du Ministre des Affaires Etrangères, pendant l'absence du Docteur Daouda BADAROU.

Article 2 - Le présent décret sera publié au Journal Officiel.-

Fait à COTONOU, le 22 Septembre 1969

par le Président de la République,
Chef du Gouvernement,

Emile-Derlin ZINSOU

Ampliations : PR 4 - CS 6 - CES 5 - Ministères 10 - SGG 4 - SGM 10 - SGPR-IAA-DCCT-DN-Gde Chanc. 5 - DGAJL-DEP-Dtion Stat. 6 - JORD 1.